

Enssib

Ecole nationale supérieure des sciences
de l'information et des bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Rapport de stage :

**La bibliothèque de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire, la
bibliothèque de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, La
bibliothèque de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal**

Aude Esnouf

Sous la direction de M'baye Thiam,
Directeur de l'EBAD

Septembre -Novembre 2000



M 2000 DCB ST 14

Enssib

Ecole nationale supérieure des sciences
de l'information et des bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Rapport de stage :

**La bibliothèque de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire, la
bibliothèque de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, La
bibliothèque de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal**

Aude Esnouf

Sous la direction de M'baye Thiam,
Directeur de l'EBAD

Septembre – Novembre 2000



Table des matières

Introduction	p.3
I. Les bibliothèques dans leur environnement : statut, histoire et missions	p.5
<i>1. La bibliothèque de l'IFAN</i>	<i>p.5</i>
<i>2. La bibliothèque de l'université Gaston Berger de Saint-Louis</i>	<i>p.6</i>
<i>3. La BUCAD (Bibliothèque de l'Université Cheikh Anta Diop)</i>	<i>p.7</i>
II. La structure des différents établissements	p.9
<i>1. Bâtiments, équipements et budgets</i>	<i>p.9</i>
1.1. La BIFAN	p.9
1.2. La bibliothèque universitaire de Saint-Louis	p.10
1.3. La BUCAD	p.10
<i>2. Les collections</i>	<i>p.12</i>
2.1. La BIFAN	p.12
2.2. La bibliothèque de l'UGB	p.13
2.3. La BUCAD	p.14
<i>3. Les ressources humaines</i>	<i>p.16</i>
III. Les services des acquisitions et du traitement	p.17
<i>1. Services des acquisitions</i>	<i>p.17</i>
1.1. Composition et structure	p.17

1.2. Le circuit : commandes, dons, échanges	p.18
<i>2. Les services de traitement des documents</i>	<i>p.22</i>
2.1. La bibliothèque de l'IFAN	p.22
2.2. Le traitement des ouvrages à la bibliothèque de Saint-Louis	p.23
2.3. Le service du traitement à la BUCAD	p.24
Conclusion	p.27
Annexes	p.30

Introduction

Le déroulement de ce stage au Sénégal a été quelque peu atypique. En effet, il a été effectué dans plusieurs établissements de types divers, mais tous situés en milieu universitaire.

Cette particularité s'explique par le fait que la BUCAD (Bibliothèque de l'Université Cheikh Anta Diop) se trouve actuellement en phase de préparation d'ouverture. L'emménagement dans les nouveaux locaux a eu lieu il y a quelques mois, et l'essentiel du travail de tous les agents consiste actuellement à accomplir la rétroconversion des collections. Dans ces conditions le directeur, Monsieur Henry Sene, a estimé que d'une part, étant donné la charge de travail actuelle du personnel, il serait difficile d'assurer un accueil et un encadrement de qualité, et d'autre part, qu'il n'était pas formateur pour un stagiaire de faire uniquement du catalogage pendant trois mois.

C'est pourquoi la planification du stage a été confiée à l'EBAD (Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes), qui a organisé un passage dans trois structures documentaires, me permettant par la même occasion d'appréhender le réseau universitaire sénégalais dans sa globalité et sa diversité.

Les différentes structures d'exercice ont donc été successivement la BIFAN (Bibliothèque de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire) pendant un mois, la bibliothèque de l'université Gaston Berger de Saint-Louis pendant une semaine, et la BUCAD (Bibliothèque de l'Université Cheikh Anta Diop) pendant un mois et demi.

La première de ces bibliothèques dessert l'institut de recherche du même nom (Institut Fondamental d'Afrique Noire), dont les domaines d'études, s'ils ont tous trait à l'Afrique, regroupent des disciplines allant de la littérature à l'océanographie. Créé en 1936 par l'administration française sous le nom d'Institut Français d'Afrique Noire, cet établissement fut le centre des premières grandes recherches sur toute l'AOF (Afrique Occidentale Française). Lieu de travail de chercheurs illustres comme Théodore Monod, il acquiert rapidement une renommée internationale dans le milieu de la recherche. Sa bibliothèque, orientée vers les activités de l'établissement, est à la fois un outil de travail pour les

chercheurs de l'Institut et une ressource documentaire pour les nombreux chercheurs extérieurs (sénégalais et autres) qui viennent y étudier.

La bibliothèque universitaire de Saint-Louis est également pluridisciplinaire, mais dans une autre optique : pourvoir aux besoins documentaires des étudiants et des enseignants de toutes les sections de l'université, qui recouvrent ici aussi des disciplines littéraires et scientifiques. Créée seulement en 1990, la bibliothèque offre des collections récentes, et ne gère pas de collections patrimoniales ou anciennes, sa préoccupation première est de maintenir l'actualité de son offre documentaire.

Enfin, la BUCAD est l'établissement documentaire universitaire amené à être le plus important du Sénégal. Desservant une population d'environ 23 000 étudiants et de 940 enseignants – chercheurs, la bibliothèque pluridisciplinaire est organisée en deux pôles : médecine- sciences, et lettres- sciences humaines. Fruit d'un projet financé par la Banque Mondiale, les anciens locaux ont pu bénéficier d'une réhabilitation et d'une extension qui constituent une réussite architecturale. La réorganisation de l'ensemble des services ainsi que du circuit du livre est la conséquence d'un changement fondamental pour la BUCAD, qui s'est vue équipée d'un SIGB (Système Intégré de Gestion des Bibliothèques) et qui procède donc à la rétroconversion de ses collections et à la planification des futurs services d'acquisition et de traitement courants.

Face à la diversité des établissements fréquentés durant le stage, l'accent a été mis plus particulièrement sur les modalités d'acquisition et de traitement des documents.

Après une présentation des bibliothèques, de leurs missions et de leur structure interne, je procéderai à une description plus détaillée des services d'acquisition et de traitement des documents, afin d'établir une étude comparée des pratiques adoptées dans les différents établissements.

I- Les bibliothèques dans leur environnement : statut, histoire et missions.

1. La Bibliothèque de l'IFAN

L'IFAN (Institut Français d'Afrique Noire) a été créé en 1936 avec pour vocation l'étude des sociétés et de leur environnement en Afrique de l'Ouest. Il est alors essentiellement tourné vers les sciences de l'homme et de la nature ainsi que les sciences humaines. En 1960, il sera intégré à l'Université de Dakar, et en 1966, six ans après l'indépendance, il change de nom pour devenir l'Institut Fondamental d'Afrique Noire. Enfin, en 1986, il prend le nom d'IFAN Cheikh Anta Diop, en l'honneur de l'égyptologue qui y a longtemps exercé. Aujourd'hui, il constitue l'un des sept établissements de l'université de Dakar, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Ses principales missions sont d'effectuer, susciter et promouvoir des travaux scientifiques sur l'Afrique de l'Ouest, d'assurer la publication et la diffusion des études et travaux se rapportant à sa mission, et de réunir dans ses musées, archives et bibliothèques, les collections scientifiques et la documentation nécessaires à la connaissance et l'étude des questions intéressant l'Afrique Noire. Cependant, l'ampleur de leur réalisation s'est vue diminuer au fur et à mesure de la réduction des budgets, quasi constante depuis 1982.

L'établissement compte 6 départements, dont 5 disciplinaires, et celui de l'information scientifique. Ce dernier regroupe le service des publications, la bibliothèque, et le service audiovisuel. Nous nous intéresserons particulièrement à la bibliothèque en tant que ressource documentaire centrale qui dessert une population de 43 chercheurs rattachés à l'Institut.

La bibliothèque a suivi l'évolution de l'Institut depuis sa création. Elle a cependant hérité d'un fonds antérieur de 6000 volumes datant du XIXe siècle, provenant du Comité d'Etudes

historiques et scientifiques, précurseur de l'IFAN. De plus, l'IFAN a eu pour mission d'assurer le dépôt légal de toute l'AOF jusqu'en 1946, ce qui a permis à la bibliothèque de constituer un fonds patrimonial non négligeable.

Une telle structure documentaire a pour particularité de se trouver aux deux extrémités du processus de transfert de l'information. En effet, elle constitue une source à laquelle viennent puiser les chercheurs pour produire un document qui, une fois versé à la bibliothèque devient à son tour une source d'information pour d'autres utilisateurs. Le problème majeur rencontré par la bibliothèque est bien évidemment le renouvellement de ses collections.

2. La bibliothèque de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis

Le second établissement fréquenté durant le stage peut apparaître comme l'exact inverse. Créée en 1990, l'Université Gaston Berger de Saint-Louis n'a pas une longue histoire. A son image, la bibliothèque dispose essentiellement de fonds récents, dont la constitution est orientée vers la satisfaction d'une population étudiante pluridisciplinaire, mais également d'un ensemble d'enseignants - chercheurs. Les choix en matière d'acquisition se caractérisent par la recherche d'un équilibre entre les différentes disciplines et les différents niveaux du public, ainsi que par un souci d'actualité. Ceci n'exclut cependant pas des acquisitions rétrospectives, essentiellement d'ouvrages concernant l'Afrique. Cet établissement a depuis peu le statut d'Institut d'université, ce qui lui confère une certaine autonomie de gestion. Elle dessert une population de 2185 étudiants en 1999, dans les disciplines des sciences juridiques (303 étudiants), de l'économie et gestion (185 étudiants), des mathématiques et de l'informatique (253 étudiants), des lettres et sciences humaines (1444 étudiants). 1565 de ces étudiants sont inscrits à la bibliothèque, soit 71.6 % de la population étudiante. Enfin, à la bibliothèque centrale, il faut ajouter les bibliothèques et centres documentaires présents dans chaque section. Pour des raisons pratiques et de temps, ces structures n'ont pu être incluses dans l'étude.

3. La BUCAD (Bibliothèque de l'Université Cheikh Anta Diop)

Cette situation peut paraître privilégiée par rapport à l'université de Dakar, dont la population étudiante est passée de 3000 étudiants en 1965 (date de l'inauguration de la bibliothèque) à environ 23 000 en 1999, sans que la bibliothèque bénéficie de modifications. Une saturation, tant des magasins que des salles de lecture, a conduit au projet de réhabilitation envisagé dès 1992. La Concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieur a donné lieu au PAES (Programme d'Amélioration de l'Enseignement Supérieur), dont bénéficie l'ensemble des structures universitaires du Sénégal, financé par la Banque Mondiale sur cinq ans, et qui aboutit aujourd'hui à l'ouverture d'un établissement agrandi, rénové, et doté de collections plus importantes. Dans ce cadre, il a été défini les objectifs suivants : réaliser l'automatisation de la bibliothèque et améliorer les compétences des personnels et de la qualité des services aux usagers. La Banque Mondiale, finance la réhabilitation des locaux, l'équipement informatique, et une partie des acquisitions. Entamé il y a trois ans, ce programme sur cinq ans devra être relayé en 2002 par le gouvernement sénégalais. En outre, la bibliothèque bénéficie du statut de SCD (Service Commun de la Documentation) depuis 1992, regroupant autour d'elle les quatorze bibliothèques associées et permettant le début d'un travail en réseau. A ce titre, le directeur de la Bibliothèque centrale est également directeur du Conseil de la documentation, et membre du Conseil restreint et de l'Assemblée de l'Université.

L'établissement a les missions traditionnelles d'une bibliothèque universitaire : l'acquisition, le traitement et la diffusion de l'information au profit de la communauté universitaire, l'orientation, l'étude et la recherche bibliographiques et documentaires, la coordination des activités documentaires de l'université, et le soutien logistique de l'enseignement et de la recherche. La bibliothèque se trouve donc actuellement dans une phase de restructuration totale, tant au niveau de l'organisation du travail interne que des espaces et des services offerts aux usagers. Dans cette situation, il a été particulièrement intéressant d'observer les projets en matière d'organisation du service des acquisitions, et les décisions prises pour le traitement des documents.

Deux établissements de type identique mais de taille différente, et un troisième beaucoup plus spécialisé ont donc été le cadre de ce stage. Leurs situations, bien que diverses, participent chacune à l'illustration de l'état de la documentation universitaire au Sénégal ; et c'est à ce titre qu'il a été intéressant de pouvoir les observer successivement, en s'attachant particulièrement aux acquisitions et au mode de traitement des documents. De plus, une différence notable est à préciser : jusqu'à maintenant, aucun de ces établissements ne propose de libre accès. En effet, toutes les collections sont conservées en magasin, à l'exception de quelques usuels, et les lecteurs font leur demande à partir des fichiers papiers disponibles dans les salles. Or, dans le cadre de sa restructuration, la BUCAD a décidé d'instaurer le libre accès, pratique encore inconnue dans la documentation universitaire au Sénégal, ce qui a complètement modifié tant la conception des espaces que le rapport entre le public et le personnel, et le classement des collections.

II- La structure des différents établissements

1. Bâtiments, équipements et budget

Si le programme du PAES a essentiellement bénéficié à la BUCAD, qui a vu ses bâtiments rénovés et étendus, les 14 bibliothèques du SCD ont également fait l'objet de réhabilitation.

1.1 la BIFAN

La salle de lecture et les magasins ont été réhabilités : assainissement et installation d'un système de climatisation nécessaire à la conservation des documents. La salle compte 50 places de travail. La surface totale de la bibliothèque (magasins compris) est de 600m²

En matière d'équipement informatique, la bibliothèque ne dispose que de 2 ordinateurs : un Pentium 100 fourni par l'AUPELF (Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française), qui permet un accès à l'Internet et offre les outils de bureautique, un PC 486 ancien qui sert uniquement pour les bases de données CDS-ISIS (logiciel gratuit de l'UNESCO) en version DOS.

Le budget de l'IFAN s'élève à 115 millions de francs CFA (1 million 150 000 FF), dont seulement 2% sont consacrés à la documentation, soit environ 2 000 000 de francs CFA (20 000 FF). Sur ces 20 000 FF, 70% sont consacrés à la reliure. Il reste donc 6000 FF pour les acquisitions, ce qui est largement insuffisant pour assurer le renouvellement du fonds, d'autant que ce budget ne parvient pas à être réalisé : les bons d'engagement de l'université ne sont plus acceptés par de nombreux fournisseurs qui refusent les délais de paiement beaucoup trop longs. Les quelques acquisitions s'effectuent grâce à une caisse d'avance de 350 000 CFA (3500 FF) qui permet d'acheter directement en librairie. Cependant des améliorations ont été notées depuis le budget 1999/2000.

1.2 La bibliothèque universitaire de Saint-Louis

La bibliothèque a été construite en même tant que tous les services qui constituent aujourd'hui l'université. Les travaux ont débuté en 1975, puis arrêtés et repris en janvier 1990 pour être achevés au mois de Décembre de la même année. La bibliothèque offre 390 places de travail sur une surface de 1541m² répartis en deux salles : une pour les étudiants, une pour les enseignants.

L'établissement dispose de 8 PC dont 5 sont connectés à l'Internet. Le câblage informatique a été effectué dans le but de moderniser et de rationaliser la gestion de la documentation dans le cadre du fonctionnement en réseau avec les structures documentaires de l'UGB et avec le réseau global de l'UGB (Université Gaston Berger).

Un budget de 48 millions de F CFA (480 000 FF) a été alloué par l'université en 2000, dont 26 millions (260 000 FF) ont été consacrés à l'achat d'ouvrages. Quant au financement du PAES, il s'élève à 120 millions de F CFA (1 200 000 FF) pour l'année 2000, utilisés pour des achats d'ouvrages. De plus, l'université de Saint-Louis ne rencontre pas de difficultés à faire accepter ses bons d'engagement par les fournisseurs.

1.3 La BUCAD

Le bâtiment de la bibliothèque centrale a été inauguré en 1965, avec 4 700 m² desservait une population de 3000 étudiants. Aujourd'hui, ils sont plus de 20 000. Dans le cadre du PAES, l'AGETIP (Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public) a procédé à une extension de 9500 m², et à la réhabilitation des 4 700 m² existants. La surface désormais disponible est de 14 200 m² et elle offrira 1600 places de travail aux étudiants et enseignants de l'université.

Dans le cadre de ce projet, un réseau informatique performant a été mis en place, bénéficiant d'une ligne spécialisée de 64k/bits qui dessert tout le campus. La bibliothèque dispose également d'un SIGB, GEAC Advance, pour lequel tout le personnel a bénéficié d'une formation. 28 terminaux seront accessibles au public pour la consultation du catalogue (CAURI : Catalogue Universitaire de Recherche d'Information), de bases de données dans la salle de référence, et de l'Internet. A ceci s'ajoutent 39 postes de travail pour le personnel, destinés essentiellement à l'informatisation des ouvrages.

On distingue deux parties dans le budget. D'une part l'investissement de la Banque Mondiale pour le bâtiment (réfection, équipement informatique et mobilier) s'élève à 12.2 millions de dollars US. D'autre part les ressources financières pour l'année 1999 ont été de 100 670 000 F CFA (1 006 700 FF) dont 99 298 000 F CFA (992 980 FF) provenant de l'Etat sénégalais, et 1 372 000 F CFA (13 720 FF) de ressources propres. Les dépenses documentaires représentent un tiers de ce budget, soit 50 927 000 f CFA (509 270 FF), l'essentiel étant consacré au paiement des abonnements de périodiques, les monographies sont achetées sur les crédits de la Banque Mondiale.

L'ouverture au public est prévue pour le mois de janvier 2001, et l'un des axes de réflexion a été la gestion des espaces. Les conservateurs n'ont pas souhaité mettre en place des salles réservées. Ils ont plutôt axé leur réflexion sur l'utilisation des divers produits et services proposés par la bibliothèque, et ont ainsi pu identifier les besoins de différents publics. L'offre documentaire a donc été répartie en fonction de son public de destination. Il n'y a pas de distinction rigide entre un niveau étude et un niveau recherche, mais les outils qu'utilisent ces publics sont regroupés en des lieux différents. Ainsi les manuels et ouvrages de base, outils essentiels des étudiants de premier et deuxième cycles, se trouvent dans les salles de lecture, les périodiques et les outils bibliographiques (bases de données en ligne ou sur cédérom, bibliographies papier), utilisés essentiellement par les étudiants de troisième cycle et les chercheurs sont situés à l'étage en salle de référence et en salle des périodiques. C'est dans ces salles que se trouvent également les box individuels, essentiellement destinés aux chercheurs. Cette organisation a le mérite de n'interdire l'accès à aucun service et pour aucun usager, ou de ne pas le conditionner à une autorisation spéciale, tout en répartissant le public dans les différents espaces de la bibliothèque afin de ne pas créer de zone de saturation.

2. Les collections

Des situations très différentes se dessinent en fonction de l'histoire des établissements, de leurs missions, et de leurs moyens.

2.1 La BIFAN

Cette bibliothèque est la seconde institution documentaire de Dakar après la BUCAD, et pourtant son rayonnement a considérablement baissé ces 20 dernières années. Elle dispose d'un fonds d'environ 50 000 monographies dont 25 300 dans le fonds ancien, c'est-à-dire d'avant 1960, et 23 000 dans le nouveau fonds, après 1960. A cela s'ajoutent 2972 titres de périodiques anciens, 6000 cartes géographiques (en cours d'inventaire), 743 cahiers William Ponty (travaux de vacances des élèves de l'école qui formait les cadres coloniaux), et 7585 dossiers documentaires (fruit des missions des chercheurs, d'une valeur informationnelle importante).

Ce fonds est essentiellement patrimonial et d'un très faible taux de renouvellement : environ 200 entrées par an dont 80% sont des dons, soit un taux de renouvellement de 0.8%.

Les collections sont réparties en deux classements : systématique par discipline et par format pour le fonds ancien (fonds Théodore Monod), par format et ordre d'entrée pour le nouveau fonds.

Les utilisateurs disposent de plusieurs fichiers pour la recherche des documents : alphabétique auteurs, matières, titres de périodiques, usuels. Cependant, ces fichiers ne reflètent plus les collections dans la mesure où aucun récolement n'a été effectué depuis de nombreuses années. Les bibliothécaires en sont venus à constituer un "fichier des ouvrages supposés perdus", qu'ils alimentent au fil des constatations de disparition. A ces fichiers papiers viennent s'ajouter deux bases de données réalisées pour les fonds spécifiques des cahiers William Ponty et des dossiers documentaires. Une autre est en cours pour les

mémoires et les thèses. Ils ne sont pour l'instant pas accessibles au public faute de poste de consultation.

Distinct de la bibliothèque, le service audiovisuel dispose de 60 000 photos, 7 600 diapositives, 63 films ethnographiques, 121 bandes sonores, et 150 78 tours. Un documentaliste spécialisé gère ce fonds, qui réponds à des modalités de communication tout à fait indépendantes de la bibliothèque, ne permettant pas d'établir une complémentarité entre supports.

Malgré le faible taux de renouvellement des collections et le mauvais état des catalogues, la bibliothèque connaît des statistiques de fréquentation et de communication des ouvrages très importantes. En 2000, une moyenne de 600 documents par semaine ont été communiqués, dont 68 % de livres et 32 % de périodiques. La bibliothèque compte environ 600 inscrits par an et 29 des 43 chercheurs de l'Institut déclarent l'utiliser, soit 67.44 %, selon des périodicités cependant indéfinies. Cette situation a pu être accentuée ces deux dernières années par la difficulté d'accès aux collections de la BUCAD. La BIFAN a servi de recours pour les salles de travail et la documentation. Les statistiques établies par l'établissement montrent d'ailleurs une augmentation de la proportion d'étudiants, qui ne sont pas le public cible de la bibliothèque. Ils représentent en effet 72 % des lecteurs enregistrés en 2000, contre seulement 6.50 % de chercheurs de l'IFAN. La bibliothèque a donc non seulement été investie par un public auquel elle n'était pas a priori destinée, mais elle fait l'objet d'une désaffection de la part du public qu'elle est censée desservir.

2.2 La bibliothèque de l'UGB

Constituées à partir de 1990, les collections sont conservées en magasin, selon un classement par discipline, par format et ordre d'entrée. Au 31 décembre 1999 la bibliothèque possédait 12 899 monographies en lettres et sciences humaines, 4 451 en droit, 4 604 en mathématiques et informatique, et 4 346 en économie. A cela s'ajoutent 116 titres de périodiques acquis grâce au programme "Bibliothèque minimale" de l'AUF et au programme PAES. Une dizaine de journaux d'information sont acquis sur les fonds de

l'université. L'acquisition d'un logiciel spécialisé est à l'étude pour le traitement des périodiques.

L'accroissement des collections est en progression malgré une chute en 1997. Cette amélioration s'explique avant tout par les acquisitions du PAES enregistrées durant l'année 1998-1999. Au total, 2 146 ouvrages ont été enregistrés en 1999, dont 325 acquis par dons et 1823 à titre onéreux. Cependant, la seconde commande effectuée au titre du PAES, faite en janvier 1999, n'est toujours pas livrée. Ces délais de livraison génèrent un retard constant par rapport à l'actualité des parutions.

La bibliothèque enregistre un taux d'inscription de 75% de la population étudiante totale. Cet engouement s'explique avant tout par la situation socio-économique des étudiants, pour la plupart boursiers, et disposant de revenus trop faibles pour leur permettre d'acheter leur documentation. La bibliothèque constitue leur unique ressource. De plus, l'université de Saint-Louis étant située à 12 km de la ville, sans réseau de transport en commun, les étudiants vivent sur le campus, où l'on ne trouve aucune librairie. La bibliothèque a enregistré 39 170 entrées en 1999, en baisse par rapport à 1998 (48 975 entrées) avec une moyenne de 207 entrées journalières. Une moyenne de 95 documents sont communiqués par jour, ce qui est peu en regard du nombre d'entrées. Il semblerait donc que la bibliothèque soit avant tout une salle de travail pour un bon nombre d'étudiants, ce qui s'explique également par les conditions de logement de cette population (chambres universitaires collectives).

2.3 La Bucad

Les collections de la BUCAD comptent environ 350 000 monographies, et 1581 titres de périodiques vivants reçus. Il est prévu de mettre 130 000 monographies en libre accès, et les 10 dernières années reliées ainsi que l'année en cours pour les périodiques.

Jusqu'à sa réfection, la bibliothèque fonctionnait en sections disciplinaires, qui correspondaient aux différentes facultés : médecine, sciences, lettres, droit. Le classement des ouvrages en magasin s'établissait selon ces disciplines (une lettre pour chacune d'entre elle) puis par format et ordre d'entrée. Désormais, les monographies en libre accès seront présentées selon la classification décimale de Dewey, la cotation est en cours de réalisation

parallèlement à l'informatisation, séparées en 2 pôles : médecine - sciences, droit - lettres. Les ouvrages choisis pour le libre accès l'ont été sur des critères d'utilisation (forte demande), de contenu (manuels et ouvrages de base), et d'actualité (date d'édition). Cependant, ce dernier aspect va peut-être être remis en cause pour étoffer les rayons. Les périodiques en libre accès seront présentés par ordre alphabétique de titre, toutes disciplines confondues.

Le fonctionnement de la bibliothèque est resté relativement normal en 1998 dans les anciens locaux, malgré le début des travaux en 1997. Au total, la bibliothèque a ouvert ses portes au public en 1998 durant 208 jours. 140 246 entrées ont été enregistrées, soit en moyenne 674 entrées par jour pour une capacité de 350 places. Le déménagement vers des locaux temporaires en avril 1999 n'a pas rendu possible la réalisation des statistiques de fréquentation. Le prêt a été délocalisé dans d'autres bibliothèques du campus. Pour les trois premiers mois de l'année, une moyenne journalière de 734 entrées a été enregistrée.

Un taux de fréquentation élevé, auquel correspond le taux d'inscription : en 1999, 65% des étudiants de l'université sont inscrits à la bibliothèque. Les statistiques de communication révèlent un même taux de sur-utilisation : 99 104 documents consultés sur place, 20 382 ouvrages prêtés, et ce malgré la gêne engendrée par les travaux. Deux aspects expliquent ce phénomène. C'est tout d'abord les conditions de logement des étudiants, comme nous l'avons noté pour l'université de Saint-Louis, et ensuite, leurs moyens économiques réduits qui les empêchent de se constituer leur propre documentation. La bibliothèque apparaît alors à la fois comme lieu de travail ; c'est dans cette optique qu'a été aménagée une salle de travail accessible selon de larges horaires et séparée du reste du bâtiment, et comme ressource documentaire. Etant donné le nombre de communications d'ouvrages, le libre accès va permettre de réorganiser le travail des nombreux commis qui se consacraient uniquement à cette tâche.

3. Les ressources humaines

La taille de ces différentes bibliothèques nécessite bien entendu des moyens très divers. Ainsi, la BIFAN compte au total 11 personnes : 3 commis chargés de la communication des ouvrages, 4 bibliothécaires, l'un responsable des monographies (acquisition et traitement), le second des périodiques, le troisième assure la gestion administrative et financière de la bibliothèque, la dernière personne est en long congé maladie, un conservateur chargé de la conception des bases de données et de la documentation électronique, un relieur, et 2 secrétaires.

Par ordre croissant, la bibliothèque de Saint-Louis fonctionne avec 3 conservateurs, chacun étant responsable d'une division (la direction, l'acquisition et le traitement, l'orientation et la communication), 6 bibliothécaires qui assurent le traitement des ouvrages, ainsi que les périodiques pour l'une d'entre eux, et 20 aides bibliothécaires chargés de la communication et du rangement des ouvrages, de l'accueil et de l'orientation du public.

Enfin, la BUCAD est une structure beaucoup plus importante. Elle compte donc un total de 63 personnes (la liste du personnel figure en annexe 4).

Nous nous attacherons à décrire l'organisation et le fonctionnement des services des acquisitions et du traitement dans le chapitre suivant.

III- Les services des acquisitions et du traitement

1. Service des acquisitions

1.1 Composition et structure

Ce service va, selon les établissements, d'une seule personne à une équipe de travail. En effet, à la BIFAN, c'est le bibliothécaire chargé des monographies qui assure toutes les fonctions liées aux acquisitions : sélection, commandes et réception, gestion du budget. De même à Saint-Louis, le conservateur chargé du service effectue tout le circuit des commandes. Il travaille cependant en collaboration avec le directeur et différents enseignants pour la sélection des ouvrages.

A la BUCAD par contre, il s'agit d'un service à part entière, appelé "développement des collections". C'est-à-dire qu'il est chargé de la gestion quotidienne liée aux acquisitions : commande, réception, mais il envisage également d'un point de vue plus global la politique d'acquisition en vue du développement harmonieux des collections. Il est composé d'un conservateur, de 3 bibliothécaires, et d'un commis. Cette affectation en personnel pourrait cependant être revue en fonction de la répartition du travail liée à l'utilisation d'un SIGB. En effet, la notion de précatalogage se profile, avec notamment la récupération de notices dès la commande, et ceci nécessite alors un rééquilibrage avec le service du traitement, qui ne peut d'ailleurs pas fonctionner s'il y a engorgement au stade de la réception. Un déséquilibre trop grand entre ces deux services ne semble donc pas envisageable. L'organisation de la bibliothèque est en cours d'élaboration, c'est ce qui a parfois fait la difficulté du stage, et les contraintes techniques qui se révèlent au fil de la formation au SIGB notamment, ont des répercussions sur la structuration des différents services. Le fait le plus notable à la BUCAD reste le passage d'un fonctionnement par sections disciplinaires à une conception plus globale des collections. Ce changement a d'ailleurs des conséquences tant sur les acquisitions que sur le traitement. En effet, avant la réfection, chaque section

représentait une discipline dont les acquisitions et le traitement étaient effectués sans aucun lien avec les autres. On aboutit aujourd'hui à une organisation réellement pluridisciplinaire calquée sur le circuit du document et non sur son contenu. Ceci permet d'envisager les documents présents dans la bibliothèque comme une collection unique, en terme de complémentarité interdisciplinaire. Cette décision a pu conduire, dans le cadre de la mise en libre accès selon la classification Dewey, au reclassement de certains ouvrages. C'est le cas pour tout ce qui concerne la gestion de la santé qui passe de la section médecine au rayon des sciences sociales. Même si chaque sélectionneur reste spécialisé dans une discipline et en assure l'indexation, le service du développement des collections finalise les acquisitions dans leur globalité et fait ainsi la synthèse de l'orientation documentaire de l'établissement.

1.2 Le circuit : commandes, dons, échanges

Les procédures d'acquisitions varient en fonction des moyens alloués à chaque établissement. On retrouve cependant le principe de commandes peu nombreuses mais d'un volume important. Ainsi, la BIFAN élabore une liste d'acquisition par an, avec la collaboration des chercheurs, et finalisée par le bibliothécaire responsable des monographies. Une fois établie, cette liste est envoyée à la BUCAD qui gère tout l'aspect matériel : relation avec le fournisseur, commande, réception, et même traitement. En effet, le SCD a opté pour un fonctionnement centralisé en matière d'acquisition et de traitement. A cela deux raisons : les difficultés de livraison et les délais de transport incitent à grouper les achats, et limiter le nombre de commandes permet de diminuer la quantité de paiements éventuellement problématique dus au système des bons d'engagement de l'université. La raison du traitement centralisé sera étudiée dans le chapitre consacré à ce service.

Le volet des acquisitions a été très important ces deux dernières années, dans la mesure où le SCD a affiché sa volonté de reconstituer le patrimoine documentaire de l'université qui était devenu obsolète et insuffisant.

Deux sources de financement ont été mobilisées en 1998 et 1999 : le budget régulier de la bibliothèque centrale, presque exclusivement consacré au paiement des abonnements de périodiques et à l'achat de cédéroms, et les montants destinés au renouvellement des collections dans le cadre du PAES.

La somme totale dépensée pour l'achat de documents en 1998 et en 1999 pour les bibliothèques de l'université de Dakar est de 313 668 670 F CFA (3 136 686 FF). Cette somme a permis d'acquérir 4877 titres, 7962 exemplaires.

Les titres commandés sont des ouvrages de référence, des documents électroniques, des cartes et quelques manuels. L'objectif est d'atteindre un niveau de renouvellement moyen de 8000 ouvrages par an et de 1000 titres de périodiques.

Les procédures des crédits de la Banque Mondiale génèrent des pratiques particulières. En effet, l'obligation de procéder par appel d'offre international conduit à effectuer des commandes d'un volume important, ce qui passe par la constitution de listes d'acquisitions conséquentes, qui représente une grande part du travail des différents conservateurs. Ce marché a été remporté par Lavoisier, pour toute la documentation universitaire sénégalaise. Pour l'instant il n'existe pas de plan de développement des collections pour l'ensemble de l'établissement. Chaque conservateur responsable d'un domaine de sélection peut élaborer ce document. C'est le cas pour la philosophie, domaine géré par le conservateur qui est également responsable du service de développement des collections, et qui est donc particulièrement sensibilisé à cette question. Cette politique de développement des collections en philosophie se trouve en annexe.

La démarche est donc similaire à la bibliothèque de Saint-Louis où le conservateur responsable du service des acquisitions et du traitement constitue des listes en collaboration avec le directeur de l'établissement et avec les professeurs de l'université. On distinguera cependant les commandes effectuées sur le budget alloué par l'université, une par an, et celles dépendant des fonds du PAES, d'une périodicité non définie. Un des problèmes majeurs reste qu'il faut un délai de six mois au minimum entre la commande et sa livraison. Les fonds affectés par le PAES pour l'achat de documentation s'élèvent en moyenne à 80 à 100 millions de F CFA (800 000 à 1 million de FF) par an pour la bibliothèque de Saint-Louis.

De manière générale il faut garder à l'esprit que la difficulté majeure pour les bibliothèques universitaires sénégalaises reste l'incontournable recours à des fournisseurs occidentaux. En effet, l'état de l'édition africaine, universitaire en particulier, et de son réseau de distribution fait que la très grande majorité des ouvrages acquis proviennent d'éditeurs et de fournisseurs occidentaux, français en particulier. Cette obligation génère d'une part des

délais de livraison pénalisants, et d'autre part, elle constitue une difficulté en raison du coût disproportionné de la documentation occidentale par rapport aux moyens budgétaires et au niveau de vie sénégalais.

En ce qui concerne les dons et les échanges, c'est la BIFAN qui apparaît comme la plus concernée. En effet, disposant d'un budget des plus limité, ces pratiques à titre gratuit concourent au faible taux de renouvellement de son fonds. Cependant, le phénomène des dons peut parfois se révéler pénalisant : les ouvrages sont envoyés sans consultation préalable de la bibliothèque bénéficiaire qui garde ainsi dans ses fonds des documents ne correspondant pas forcément à sa mission et à sa spécialisation, c'est particulièrement le cas pour l'IFAN. Il serait bon que les donateurs s'informent des besoins réels afin de ne pas générer de coûts d'envois, de traitement, et de conservation inutiles. Le don ne peut être considéré comme une alternative au pilonage. Une liste des titres proposés envoyée préalablement économiserait temps et argent public.

La bibliothèque de Saint-Louis et la BUCAD peuvent se permettre d'être plus sélectives étant donné leurs budgets. La BUCAD exige désormais l'envoi préalable d'une liste avant d'accepter un don.

Dans le domaine des échanges, la BIFAN a longtemps utilisé le Bulletin de l'IFAN et les Notes Africaines, deux publications de l'Institut reconnues dans le monde de la recherche, comme "monnaie". Cependant les problèmes budgétaires chroniques de l'institution ont particulièrement affecté l'activité éditoriale, dont les bénéfices sont versés au budget global, et non affecté au service de l'édition. Producteur de bénéfices, il se voit en déficit permanent. Les parutions ont donc été suspendues pendant près de dix ans, ne permettant plus d'effectuer des échanges avec d'autres institutions. Ils ont pu être réinitialisés il y a quelques années avec la reprise lente des activités de publication. Le partenariat reste cependant régulier avec la Bibliothèque Nationale de France.

A Saint-Louis, les dons et échanges proviennent essentiellement du Centre Culturel Américain, et de l'AUF, au titre de la bibliothèque minimale.

Dernière activité liée aux services des acquisitions, le désherbage, qui fait en effet partie intégrante d'une politique de développement des collections. Appelé élagage au Sénégal, à

l'instar du Québec, il est encore pratiqué avec frilosité. Une habitude de préservation du peu que l'on possède prédomine encore. Cependant, il faut envisager le désherbage différemment selon les établissements. En effet, la bibliothèque de l'IFAN a une vocation patrimoniale et historique dans un domaine spécialisé. A ce titre, le désherbage doit être prudent pour les ouvrages ayant trait à la mission de l'établissement. Cependant, une partie du fonds est constituée de documents moins spécifiques, intéressants pour compléter la pratique spécialisée d'une science, mais pour lesquels la bibliothèque de l'IFAN n'a pas de vocation de conservation. Vu le faible taux d'accroissement, les bibliothécaires ne peuvent se résoudre à éliminer : voir les collections diminuer quantitativement est perçu comme une évolution négative, ce qui n'est pas évident. Un désherbage conséquent pourrait permettre de recentrer la bibliothèque sur ses missions et par la même valoriser son fonds par sa spécificité, en écartant les ouvrages généraux qui rendent invisibles, ou moins visibles les documents qui font sa particularité.

La BUCAD, à l'occasion de sa réhabilitation, et dans le cadre de la modernisation des collections, a effectué un désherbage. Cependant il a été difficile de réunir des informations précises à ce sujet, telles que les critères d'élimination et le nombre d'ouvrages retirés. Deux raisons expliquent cela. Tout d'abord ce désherbage a été effectué à un moment où la bibliothèque était encore organisée en sections par discipline. Chaque conservateur a donc procédé au désherbage de la section dont il avait la responsabilité. Or à ce jour, le nouveau service du développement des collections n'a pu effectuer de synthèse de ce travail, d'autres tâches étant prioritaires. De plus, aucun procès verbal de ce désherbage n'a été réalisé, il n'est donc pas possible de chiffrer les ouvrages supprimés. Il semblerait que seuls 5000 ouvrages aient été éliminés, proportion faible pour l'actualisation d'un fonds d'environ 350 000 monographies.

Etant donné la périodicité des commandes et l'époque de l'année à laquelle a été effectué le stage (vacances universitaires, horaires réduits de 8h à 12 h), il ne m'a pas été possible de participer ou même d'assister à l'élaboration d'une liste d'acquisition. J'ai simplement pu observer la finalisation de la commande de la bibliothèque de Saint-Louis : présentation formelle avant remise aux instances du PAES. De même à la bibliothèque de l'IFAN, l'heure n'était pas à la commande annuelle. L'essentiel de l'activité du stage a donc porté sur le

traitement des documents. Cependant j'ai pu participer à la formation des conservateurs de la BUCAD au module d'acquisition assuré par la société GEAC. La gestion des budgets, des commandes, des fournisseurs, la réception et la facturation ont été abordés durant cette session de formation.

2. Les services de traitement des documents

Ma participation a donc été plus concrète dans ce domaine, et ce dans les trois établissements, en fonction des systèmes utilisés.

2.1 La bibliothèque de l'IFAN

Etant donné le volume d'entrées annuelles de la bibliothèque, les acquisitions et le traitement sont effectués par une seule personne : le bibliothécaire chargé des monographies. Le catalogage s'effectue selon la norme AFNOR Z 050, en format ISBD. En ce qui concerne l'indexation matière, il n'y a pas de langage normalisé. Le bibliothécaire s'inspire alternativement de plusieurs outils : l'ouvrage de Martine Blanc-Montmayeur (Choix de vedettes matières à l'intention des bibliothèques ; Paris, Cercle de la librairie, 1998) le thésaurus thématique du réseau Ibiscus, la CDU (Classification Décimale Universelle) , la liste des descripteurs établie par les chercheurs de l'Institut. Cette pratique ne favorise pas la constitution d'un fichier d'autorité clair et une normalisation pourrait être bénéfique en la matière. Un minimum de trois fiches est élaboré par document : une pour le fichier auteurs, deux pour le fichier matière. Ces fiches sont rédigées par le bibliothécaire, puis tapées par les secrétaires, avant de revenir au bibliothécaire pour vérification. Ceci génère évidemment des délais avant la mise à disposition des ouvrages.

Parallèlement diverses bases de données ont été constituées pour des fonds spécifiques. La bibliothèque n'ayant pas les moyens en temps et en personnel, et ne disposant pas d'un outil adéquat pour procéder à l'informatisation de l'ensemble des collections, les responsables ont choisi d'effectuer progressivement le traitement informatique des fonds spécialisés. Pour

cela la bibliothèque dispose du logiciel CDS-ISIS, fourni gratuitement par l'UNESCO, fonctionnant sous DOS. La version Windows existe (Winisis) et est installée sur le matériel de la bibliothèque, mais le personnel ne la manipule pas encore suffisamment bien pour procéder au versement des bases de données élaborées sous DOS.

Il existe trois bases distinctes : les 750 cahiers Ponty, les 5784 dossiers documentaires (cf II 2.1), et les mémoires et thèses, base qui n'est pas achevée.

Il apparaît cependant qu'à chacune de ces bases correspond un bordereau différent, en fonction du type de document traité. Le logiciel CDS-ISIS permet en effet de paramétrer un bordereau pour chaque base de données de manière simple. Si cette pratique peut avoir l'avantage de faire coïncider les informations contenues dans chaque base avec le fonds spécifique, à long terme et dans la perspective d'une informatisation à plus grande échelle, peut-être en réseau, une grande partie du travail sera à corriger par manque de normalisation.

Il m'a été possible de m'insérer dans cette activité de traitement et d'apporter ainsi une aide à l'établissement puisque l'informatisation des thèses et mémoires a été mise en sommeil faute de personnel. Cependant, cette participation a dû s'effectuer au gré de la disponibilité du seul poste contenant les bases de données, également sollicité pour d'autres tâches. Après avoir appris à créer une base de données, afin d'en maîtriser les éléments constitutifs, j'ai pu réaliser le catalogage d'un certain nombre de mémoires, à partir des fiches extraites du catalogue manuel.

2.2 Le traitement des ouvrages à la bibliothèque de Saint-Louis

Un service unique regroupe acquisition et traitement. Cependant chacun des trois conservateurs, et quelque soit le service qu'il dirige, a un domaine de sélection. C'est le conservateur responsable du service acquisition et traitement qui procède à l'acquisition, c'est-à-dire choix du nombre d'exemplaires et finalisation de la commande. Il effectue également, une fois les ouvrages réceptionnés, l'indexation matière de l'ensemble des documents, toutes disciplines confondues. Comme à la bibliothèque de l'IFAN, il s'inspire de plusieurs listes : l'ouvrage de Martine Blanc-Montmayeur (cf supra) et le thesaurus proposé par l'OCDE.

Le catalogage est réparti par discipline entre deux bibliothécaires : un pour le droit et les lettres, un autre pour les mathématiques et l'économie. Le troisième bibliothécaire du service est spécialisé dans le traitement des périodiques. Etant donné le retard que peut parfois prendre l'élaboration des fiches, le conservateur élabore régulièrement des listes des nouvelles acquisitions qui sont disponibles à la banque de prêt, et sont envoyées aux centres de documentation des UFR. Ce retard de catalogage peut s'expliquer par les commandes volumineuses qui sont effectuées. En effet, un grand nombre d'ouvrages étant livrés en même temps, il est impossible d'écouler rapidement la totalité des documents. Des périodes d'engorgement peuvent donc survenir. Suite à l'arrivée d'une commande et après inscription au registre, j'ai pu participer au catalogage d'ouvrages en sciences humaines, en collaboration avec le bibliothécaire chargé du domaine.

2.3 Le service du traitement de la BUCAD

Ce service est en ce moment fondamental dans la mesure où la bibliothèque procède à la fois à l'informatisation de l'ensemble de ses collections et à la cotation en Dewey en vue de l'accès libre. Le service comprend 3 conservateurs, dont chacun supervise l'indexation et le catalogage d'une discipline et l'un d'entre eux assume en plus la gestion globale du service, 10 bibliothécaires qui participent à la cotation en Dewey et effectuent le catalogage sur le logiciel GEAC Advance, la plupart d'entre eux sont diplômés du premier cycle de l'EBAD, et 2 commis chargés de la manipulation et de l'étiquetage des ouvrages. La version DOS du logiciel est encore utilisée, et le personnel montre déjà quelques réticences, après à peine un an d'utilisation, à passer à la nouvelle version en environnement Windows. Cette résistance est cependant compréhensible dans la mesure où l'installation des nouveaux locaux et des nouveaux systèmes (informatisation, cotation en Dewey) ont engendrés de nombreuses sessions de formation, et à des activités diverses. Il est concevable que le personnel ait besoin de quelques temps avant de se plonger à nouveau dans la formation à un nouvel outil.

Le logiciel est en format UNIMARC, avec un bordereau de base balisé très lisible, indiquant en clair en bas de l'écran le contenu de la zone en cours de saisie. La cotation est effectuée par les bibliothécaires catalogueurs puis vérifiée par les conservateurs.

L'indexation matière est prévue en RAMEAU, mais la bibliothèque ne possède pas encore l'outil nécessaire pour sa réalisation. L'achat du cédérom est prévu pour l'année à venir.

Pour l'instant, en vue de l'ouverture prochaine, l'accent a été mis sur l'exemplarisation. En effet, un grand nombre de notices ont été récupérées sur l'ancienne base CDS-ISIS. Quelques corrections sont nécessaires avant l'exemplarisation. Le travail minutieux sur l'indexation matière et le fichier d'autorité a été reporté en raison des échéances d'ouverture. Seuls les éléments les plus évidemment inutiles sont éliminés des notices. C'est le cas de l'ancienne répartition en sections, qui était inscrite dans la base CDS-ISIS et qui apparaît après récupération en zone 606 dans le bordereau en format UNIMARC de GEAC Advance. Des mots matière tels que "médecine" ou "lettres" sont totalement inopérants et doivent être éliminés systématiquement.

L'essentiel de mon activité au sein de la BUCAD a consisté à participer à l'exemplarisation d'ouvrages de médecine et de sciences, à procéder à la correction des notices et au catalogage de manuels de base en exemplaires multiples. Ceci s'est complété par une participation aux réunions d'organisation des équipes de travail et à une première réunion des bibliothèques du SCD depuis deux ans, sur le fonctionnement en réseau et les changements provoqués par l'informatisation de la BUCAD : cartes de lecteur informatisées et nouveau fonctionnement des inscriptions, traitement centralisé des documents.

Le fonctionnement centralisé du traitement des ouvrages pourrait peut-être conduire à une normalisation des pratiques de catalogage qui restent très disparates selon les établissements. La définition d'un bordereau unique permettrait une plus grande lisibilité des données et du réseau. Cependant, chaque bibliothèque conserve toute son autonomie en matière de données d'exemplaires. De nombreux classements "maison" subsistent, ainsi que des systèmes de cotation divers et variés.

Le risque de la centralisation est celui d'une lourdeur de gestion et de distribution des documents : ils sont tous réceptionnés et catalogués à la BUCAD avant d'être envoyés aux bibliothèques associées qui les ont commandés, celles-ci effectueront à nouveau un catalogage pour élaborer les fiches de leur catalogue manuel. A terme, chaque bibliothèque devrait être équipée d'un poste d'OPAC. Dans la mesure où ce catalogue (CAURI) contiendra les notices des ouvrages de toutes les bibliothèques du SCD avec leur

localisation, on peut s'interroger sur la pertinence des fichiers manuels de chaque unité documentaire. Cependant, la fin de toute pratique de catalogage dans les bibliothèques associées peut se poser comme un problème et être mal vécue par les professionnels qui se voient ainsi dépossédés d'un savoir faire fondamental du métier de bibliothécaire.

Conclusion

L'aspect le plus marquant de ce stage a été le constat d'une très grande disparité de situations entre d'un côté les bibliothèques universitaires centrales, et de l'autre les bibliothèques d'Institut ou de Facultés. Au cours de visites il a d'ailleurs pu être constaté que certaines bibliothèques connaissent des conditions encore plus difficiles que celle de l'IFAN : ne disposant d'aucun budget propre elles n'effectuent aucune acquisition si ce n'est grâce à la bienveillance ponctuelle et aléatoire d'un professeur qui achète quelques ouvrages sur le budget de sa section, ou même grâce aux associations d'étudiants qui se cotisent pour acheter des documents nécessaires à tous.

On peut supposer qu'il s'agit d'un problème structurel au niveau de l'université. Elle rencontre en effet des difficultés dans le domaine de la gestion budgétaire et une clarification des pratiques s'impose. L'ensemble de l'université se trouve actuellement prisonnière d'un cercle gestionnaire infernal : le manque de personnel conduit les employés, toutes catégories confondues, à effectuer des heures "complémentaires" qu'il faut payer au prix fort, ce qui grève les budgets déjà faibles. Comme la rémunération du personnel est prioritaire, sous menace de grève, une fois les salaires payés ainsi que les frais d'entretien des bâtiments (électricité et téléphone), la part restante est éventuellement attribuée à la documentation. Les bibliothèques ne peuvent donc pas la plupart du temps compter sur un budget fixe, ou ne peuvent pas réaliser le budget qui leur avait été attribué, mais a été utilisé pour le paiement de ces lignes prioritaires.

En outre, en ce qui concerne la gestion du personnel, une difficulté à mobiliser commis et bibliothécaires peut apparaître. Les projets élaborés par les responsables de structure rencontrent des obstacles au moment de la mise en application. Il s'agit de la répartition du personnel en fonction des besoins à la bibliothèque de l'IFAN : les commis sont tous à la banque de prêt et aucun n'est affecté à l'entretien des magasins qui en auraient pourtant bien besoin ; or l'affluence du public à la banque de prêt ne justifie pas cette concentration. A la BUCAD, il s'agira du rythme d'exemplarisation des ouvrages : le nombre de documents traités par jour et par personne ne répond pas à l'échéance de l'ouverture de la bibliothèque, et pourrait être accéléré sans aboutir à une cadence inhumaine, la marge est importante. Le

souhait a été exprimé par le directeur, mais la difficulté d'application et de mobilisation du personnel demeure.

A cela s'ajoute un aspect particulier de la législation du travail pour les fonctionnaires. En effet, l'horaire légal est de 8h à 12h, et de 15h à 18h. Toute heure effectuée en dehors de ces plages est considérée comme "complémentaire" et rémunérée comme telle. L'ouverture de la bibliothèque en dehors de ces heures est indispensable pour répondre aux besoins des usagers dont les cours se situent justement pendant ces heures légales. Mais cette ouverture est conditionnée à l'attribution du budget nécessaire au paiement de ces heures complémentaires. Elle reste donc aléatoire, en attente des crédits, et renégociée chaque année, sans qu'il y ait toujours coïncidence avec la rentrée universitaire : les étudiants doivent parfois attendre avant de bénéficier de l'ouverture en continu.

D'un point de vue technique, l'outil informatique est appréhendé comme une solution possible au retard des bibliothèques. Mais si le projet a été mené à bien à la BUCAD, c'est essentiellement dû à la rigueur et aux exigences de la Banque Mondiale, pourvoyeur de fonds. Il reste à voir si le gouvernement sénégalais aura la volonté de relayer suffisamment pour entretenir et renouveler le parc informatique notamment. La bibliothèque de Saint-Louis quant à elle, devrait dans un avenir proche être en mesure de procéder à son informatisation. Cette université plus petite, récente et à la gestion apparemment plus claire permet de compter sur des budgets à peu près stables et qui ne rencontrent pas de difficulté de réalisation. En ce qui concerne la bibliothèque de l'IFAN, c'est certainement l'établissement qui compte le plus sur les apports des nouvelles technologies comme palliatif au manque de renouvellement du fonds scientifique, mais c'est aussi celui où les moyens restent les plus aléatoires. Pour l'instant la bibliothèque n'a pas les moyens d'acquérir un outil de gestion informatisé de la documentation qui mettrait en valeur le fonds existant en le rendant plus accessible grâce à des outils de recherche des références performants. Elle ne propose également qu'un seul accès à l'Internet pour les 43 chercheurs de l'Institut, d'ailleurs fourni par l'AUF. Ceci ne permet pas aux chercheurs une réelle exploitation des informations disponibles sur l'Internet, ou son utilisation comme outil documentaire.

Le fonctionnement en SCD avec la rationalisation dans la distribution des ressources et le développement de la notion de complémentarité entre établissements documentaires peut

être une chance pour la bibliothèque de l'IFAN et également pour les autres bibliothèques du réseau. Il faut pour cela qu'un plan de développement des collections soit élaboré pour l'ensemble du SCD, et qu'il soit suivi. Ce travail n'a pu être réalisé pour l'instant, la force motrice du SCD, la BUCAD, étant engagée dans sa rénovation. Il est souhaitable, surtout pour les bibliothèques d'Institut et de Facultés, que cette rationalisation et cette mise en réseau des ressources aboutissent.

Annexes



Table des annexes

Annexe 1 : Statistiques des inscrits à la BIFAN	p.III
Annexe 2 : Statistiques d'utilisation des collections de la BIFAN	p.IV
Annexe 3 : Statistiques des entrées à la BUCAD	p.V
Annexe 4 : Répartition du personnel dans les différents services de la BUCAD	p.VI
Annexe 5 : Organigramme de la BUCAD	p.VIII
Annexe 6 : Volume des acquisitions affecté à chaque établissement du SCD	p.XI
Annexe 7 : Première commande déposée auprès du PAES par la BUCAD	p.XIV
Annexe 8 : Nombre d'ouvrages entrés à la bibliothèque de Saint-Louis en 1999	p.XV
Annexe 9 : Commande déposée au PAES en 1999 par la bibliothèque de Saint-Louis	p.XVI
Annexe 10 : Répartition par discipline des étudiants inscrits à la bibliothèque de Saint-Louis	p.XVII
Annexe 11 : Liste des sigles	p.XIX

Annexe 1

Statistiques des inscrits à la BIFAN 1999 :

Type usager	janvier	février	mars	avril	mai	Total	%
chercheurs IFAN	24	133	97	130	55	439	6,50%
personnel IFAN	49	253	202	264	98	817	12,00%
professeurs université	10	89	78	122	40	329	4,90%
étudiants Dakar	237	1618	927	1667	666	4878	72,00%
lecteurs autorisés	4	96	55	107	47	305	4,50%
Total/mois	324	2189	1359	2290	906		
Total/sem	324/sem	547/sem	339/sem	458/sem	453/sem		

Annexe 2

Utilisation des collections à la BIFAN :

2000	janvier	février	mars	avril	mai	total	%
livres	673	783	813	1104	636	4009	67,90%
périodiques	297	444	407	496	249	1893	32%
autres	0	0	0	0	0	0	0,00%
total	970	1227	1220	1600	885	5902	
moy/sem	485/sem	409/sem	244/sem	400/sem	442/sem		
moy/mois						1180/mois	

Annexe 3

Statistiques des entrées 1998 à la BUCAD :

Janvier	1195/j
Février	899/j
Mars	625/j

Et ce malgré une ouverture réduite, de 8h à 15h pendant un mois et demi.

Avril	576/j
Mai	763/j
Juin	814/j

Octobre	45/J
Novembre	476/J
Décembre	679/J

Statistiques des entrées 1999 à la BUCAD :

Janvier	955/j
Février	871/j
Mars	469/j

Annexe 4

Répartition du personnel dans les différents services de la BUCAD

Direction :

1 conservateur
1 secrétaire

Service du développement des collections :

1 conservateur
3 bibliothécaires
1 commis

Service du traitement :

3 conservateurs
10 bibliothécaires
2 commis

Services techniques :

1 conservateur
6 commis
1 reprographe
2 relieurs

Service informatique :

2 conservateurs
1 analyste-programmeur
1 bibliothécaire

Service des relations publiques :

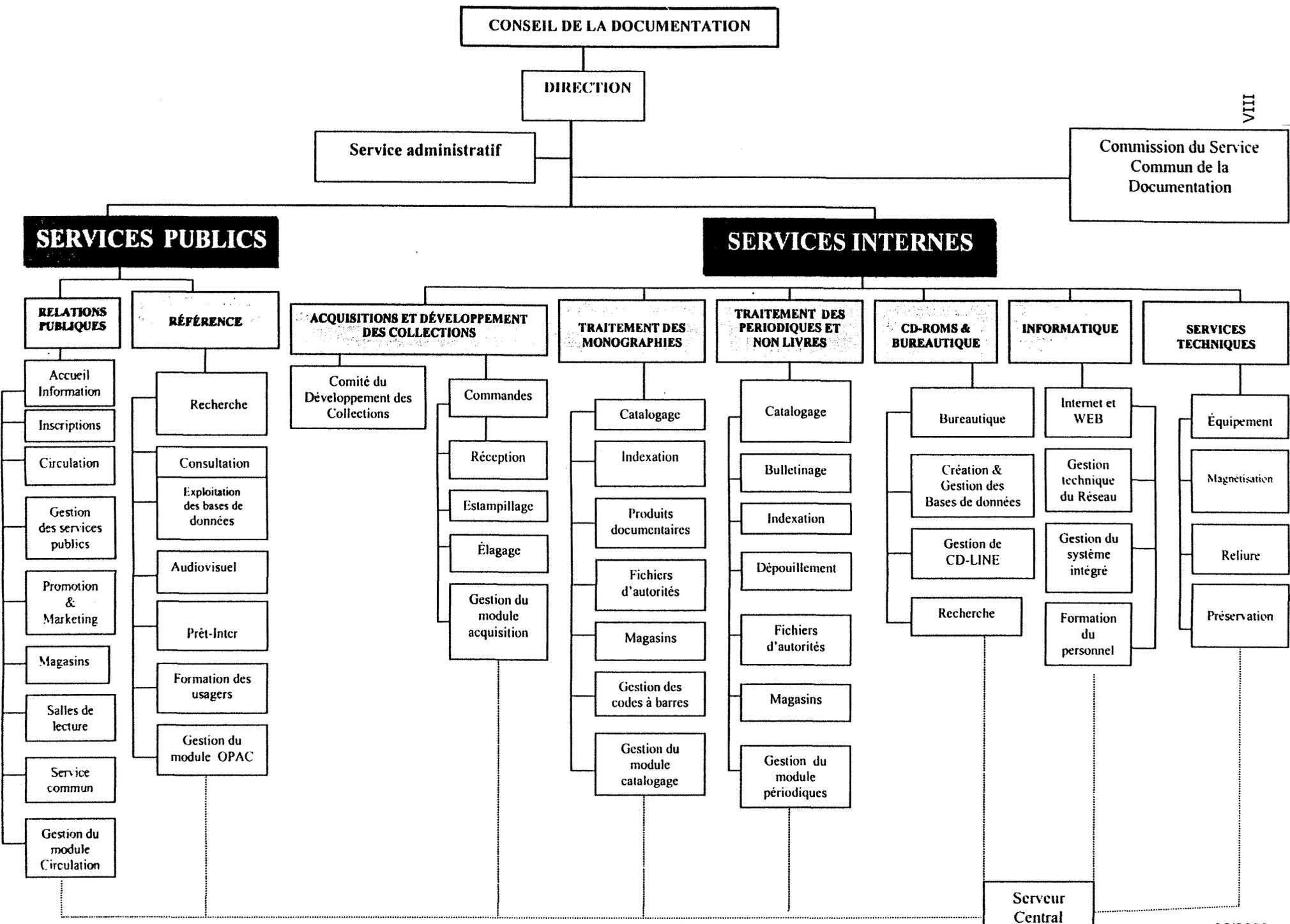
1 conservateur
1 bibliothécaire
8 commis

Service de référence :

1 conservateur
2 bibliothécaires
2 commis

Annexe 5

Organigramme de la BUCAD



Annexe 6

volume des acquisitions affecté à chaque établissement du SCD de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar :

1997-1998

Etablissements	Nombre de titres	Nombres d'exemplaires
Bibliothèque fac des sciences et techniques	14	42
IFAN/CAD	53	53
ESP/Dakar	20	20
ESP/Thiès	155	155
Bu/Sciences	44	351
Fac de Droit et sciences éco BU section droit	316	432
Lettres	532	881
Médecine-Pharmacie Faculté de médecine IPS et IOS = INSEPS	266	660
Total (ouvrages)	1400	2594
Cédéroms	18	18

Cette commande a été réceptionnée le 29 octobre 1999.

1998-1999

Bibliothèques des Facultés et des Instituts

Etablissement	Nombre de titres	Nombre d'exemplaires	Montant estimé en CFA
ESP Thiès	145	151	
ESP Dakar	253	257	
INSEPS	91	200	
CESTI	81	133	
Faculté de médecine	85	85	
IFAN	293	301	
CLAD	110	182	
EBAD	94	380	
ENS	53	258	
Faculté des sciences juridiques	88	237	
Odonto-stomatologie	62	62	
Institut de pédiatrie sociale	68	74	
Sous-Total A	1423	2320	53 149 872

Il s'agit essentiellement de commandes d'ouvrages de base et de manuels.

Bibliothèque centrale

Disciplines	Nombre de titres	Nombre d'exemplaires	Montant estimé en f CFA
Sciences juridiques et économiques	521	736	36 738 840
Sciences et techniques	161	930	
Référence	297	291	102 170 343
Informatique	264	264	6 601 200
Sciences humaines et sociales Littérature	101	103	3 108 298
Sciences et médecine	707	998	61 858 543
Sous-total B	2051	3322	207 368 926

Total général A+B 3474 5642 260 518 798

Annexe 7

1999-2000 : première commande déposée auprès du PAES en mars 2000 par la BUCAD

Disciplines	Nombre de titres	Montant estimé en CFA
Sciences juridiques et économiques	1239	54 798 200
Médecine et sciences	1138	57 806 800
Sciences humaines et sociales	2071	104 720 945
Total	4448	217 325 945

Annexe 8

Nombre d'ouvrages entrés à la bibliothèque universitaire de Saint-Louis en 1999 avec leur répartition entre dons et achats, ainsi que par discipline :

	Dons	Achats	Total
Lettres	252	179	431
Droit	71	1	72
Mathématiques	0	1048	1048
Economie	0	595	595
Total	323	1823	2146

Annexe 9

Commande déposée au PAES en juin 2000 par la bibliothèque universitaire de Saint-Louis: (nombre d'ouvrages commandés par discipline) :

Lettres	523
Economie	4757
Sciences juridiques et politiques	2447
Mathématiques et informatique	4269
Gestion	2285

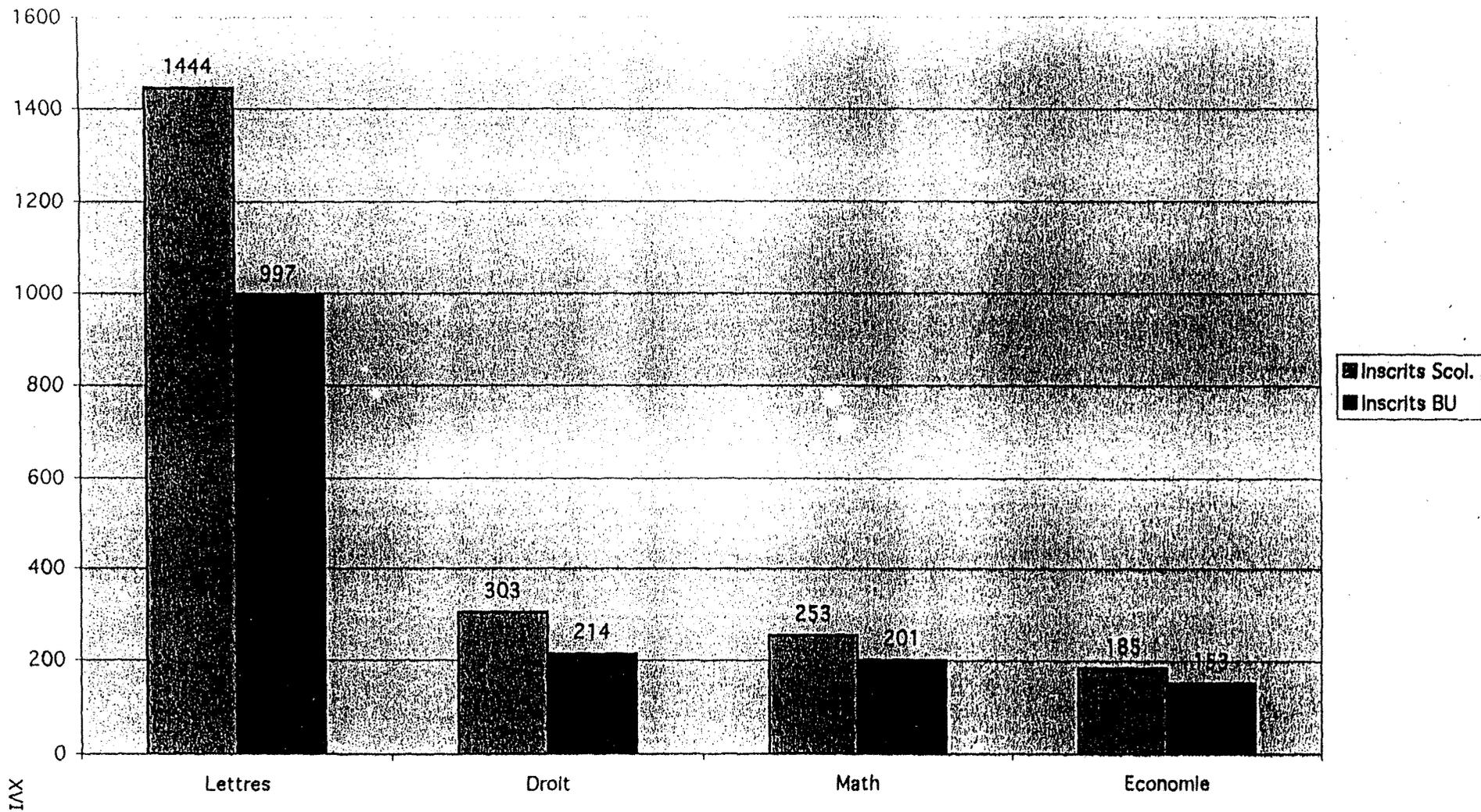
Commande effectuée sur le budget de l'université :

Discipline	Nombre d'ouvrages	Montant en FF
Lettres/sciences humaines	294	27 500 FF
Sciences juridiques, économie, gestion	220	25 900 FF
Mathématiques, informatique	441	68 400 FF
Total	955	121 800 FF

Annexe 10

Répartition par discipline des étudiants inscrits à la bibliothèque universitaire de Saint-Louis

Pyramides des inscriptions 1998 / 1999



Annexe 11

Liste des sigles

BUCAD : Bibliothèque de l'Université Cheikh Anta Diop

EBAD : Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes

IFAN : Institut Français d'Afrique Noire (jusqu'en 1966)
Institut Fondamental d'Afrique Noire

BIFAN : Bibliothèque de l'Institut Fondamentale d'Afrique Noire

AOF : Afrique Occidentale Française

SIGB : Système Intégré de Gestion de Bibliothèque

PAES : Programme d'Amélioration de l'Enseignement Supérieur

SCD : Service Commun de la Documentation

UNESCO : United Nations Education Science and Culture Organization

DOS : Disc Operating System

AUPELF : Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française

AUF : Agence Universitaire de la Francophonie

AGETIP : Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public

CAURI : Catalogue Universitaire de Recherche d'Information

UGB : Université Gaston Berger

